

Secrétariat général aux affaires départementales

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

ARRÊTÉ N°52-2023-10-00081 DU 12 AOÛT 2023

modifiant l'arrêté préfectoral n° 52-2023-08-00027du 07 août 2023 portant consultation du public sur la demande présentée par la société SAS METHAFET sur le territoire de la commune d'ANDELOT-BLANCHEVILLE

La Préfète de la Haute-Marne, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de l'Environnement;

VU la loi nº 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit, modifiée ;

VU l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionnée à l'article R. 123-11 du Code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n° 52-2023-08-00027 du 07 août 2023 portant consultation du public sur la demande présentée par la société SAS METHAFET sur le territoire de la commune d'ANDELOT-BLANCHEVILLE ;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE:

Article 1: L'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 52-2023-08-00027 du 07 août 2023 portant consultation du public sur la demande présentée par la société SAS METHAFET sur le territoire de la commune d'ANDELOT-BLANCHEVILLE, est modifié comme suit :

Il sera procédé du lundi 18 septembre 2023 au vendredi 17 novembre 2023 dans la commune d'ANDELOT-BLANCHEVILLE à une consultation du public sur la demande présentée par la société SAS METHAFET qui sollicite l'enregistrement de son projet d'exploitation d'une installation de méthanisation d'une capacité de 61t/j (rubrique 2781-1b) sur le territoire de la commune d'ANDELOT-BLANCHEVILLE, situé Ferme de Beveaux 52700 ANDELOT-BLANCHEVILLE;

Article 2 : L'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 52-2023-08-00027 du 07 août 2023 est modifié comme suit :

L'avis de cette consultation du public sera publié par les soins des maires des communes d'ANDELOT-BLANCHEVILLE, AUDELONCOURT, BOURDON-SUR-ROGNON, BREUVANNES-EN-BASSIGNY, CELSOY, CHALVRAINES, CIREY-LES-MAREILLES, CHANTRAINES, CLEFMONT, CONSIGNY, DAILLECOURT, FRONCLES, IS-EN-BASSIGNY, LANQUES-SUR-ROGNON, LAVILLE-AU-BOIS, MAREILLES, MENNOUVEAUX, NEUILLY-L'ÉVÊQUE, POULANGY, PREZ-SOUS-LA-FAUCHE, ROCHEFORT-SUR-LA-CÔTE, SAINT-BLIN, VAL-DE-MEUSE, ROUÉCOURT, THIVET, VESAIGNES, VILLIERS-SUR-SUIZE, dans le département de la Haute-Marne.

Article 3 : L'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 52-2023-08-00027 du 07 août 2023 est modifié comme suit :

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie d'ANDELOT-BLANCHEVILLE du lundi 18 septembre 2023 au vendredi 17 novembre 2023 inclus aux jours et heures d'ouverture au public.

Article 4: L'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 52-2023-08-00027 du 07 août 2023 est modifié comme suit :

À l'expiration du délai fixé le vendredi 17 novembre 2023, le registre déposé à la mairie d'ANDELOT-BLANCHEVILLE sera clos et signé par le maire qui l'adressera ensuite à la Préfète.

Article 5 : L'article 5 de l'arrêté préfectoral n° 52-2023-08-00027 du 07 août 2023 est modifié comme suit :

Les conseils municipaux des communes visées à l'article 2 devront donner leur avis sur le projet, et ce, dès réception du dossier de la demande d'enregistrement. Ne seront pris en considération que les avis exprimés au plus tard le samedi 02 décembre 2023.

Le reste sans changement.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne ou par le biais de l'application Télérecours citoyen : (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le Secrétaire général par intérim de la préfecture de la Haute-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour la Préfète et par délégation, le Secrétaire généfal par intérim,

Laurent GUILLEMOT